

Zones d'Accélération des Energies
renouvelables

Questions réponses

Questions posées le 29 janvier



Questions réponses

Questions posées lors de la reunion publique du 29 Janvier 2024

- Qu'en est-il de l'éolien ? De la méthanisation ?
 - En ligne avec nos précédentes positions, nous ne souhaitons pas d'éolienne sur la commune, leur présence pouvant nuire à d'autres projets. La covisibilité est importante avec des sites classés tels que la Maison Dieu et d'autres monuments historiques. En respectant les règles de distance (800 m.) à l'habitat, et l'absence de covisibilité avec les monuments historiques, comme préconisé au Plan paysage de la communauté de communes, la surface restante serait de toute façon très réduite à Montmorillon.
 - Concernant la méthanisation, chaque projet sera étudié au cas par cas par le conseil municipal. Inscrire des zones d'accélération pour les méthaniseurs sur la base de critères objectifs est complexe et ne permet pas de prendre en compte la spécificité de chaque projet.
- La distance aux postes sources est-elle prise en compte ? Le raccordement est-il à la charge de la commune ?
 - Non, la distance aux postes sources n'est pas un critère retenu dans la cartographie, mais les zones d'accélération sont en pratique situées à une distance raisonnable de la ville.
 - Le raccordement n'est pas à la charge des communes.

Questions réponses

Questions posées lors de la reunion publique du 29 Janvier 2024

- Le nucléaire produit sur le territoire est-il pris en compte dans le calcul des objectifs de production d'énergie ?
→ Non, seules les énergies renouvelables sont prises en compte.
- Où va la plus-value ? Ne risque-t-on pas qu'elle quitte le territoire ?
→ Les zones d'accélération ne permettent pas de choisir les porteurs de projet et le montage financier associé, d'où la difficulté d'inscrire des zones, qui sont incitatives pour les porteurs de projet de toutes sortes, sans distinction.
- Que deviennent les panneaux au démontage ?
→ S'ils sont théoriquement recyclables à 95% et en dépit des obligations légales, il est vrai que nous ne pouvons pas savoir si les sociétés implantant les panneaux aujourd'hui seront toujours là dans 25 à 30 ans pour assurer que le recyclage soit bien effectué. C'est aussi l'une des raisons qui poussent à la prudence.

Questions réponses

Questions posées lors de la reunion publique du 29 Janvier 2024

- Le solaire créé-t-il des risques particuliers pour le territoire, comme par exemple un accroissement du risque incendie ?
→ Si le risque 0 n'existe pas, la technologie solaire est fiable et ne présente que peu de risque. Les onduleurs, comme toute installation électrique, ne sont pas exempts de risque.

D'autres questions ?

vous pouvez nous contacter à l'adresse :

j.ferrante@ville-montmorillon.fr

objet : « Zones d'accélération »

m



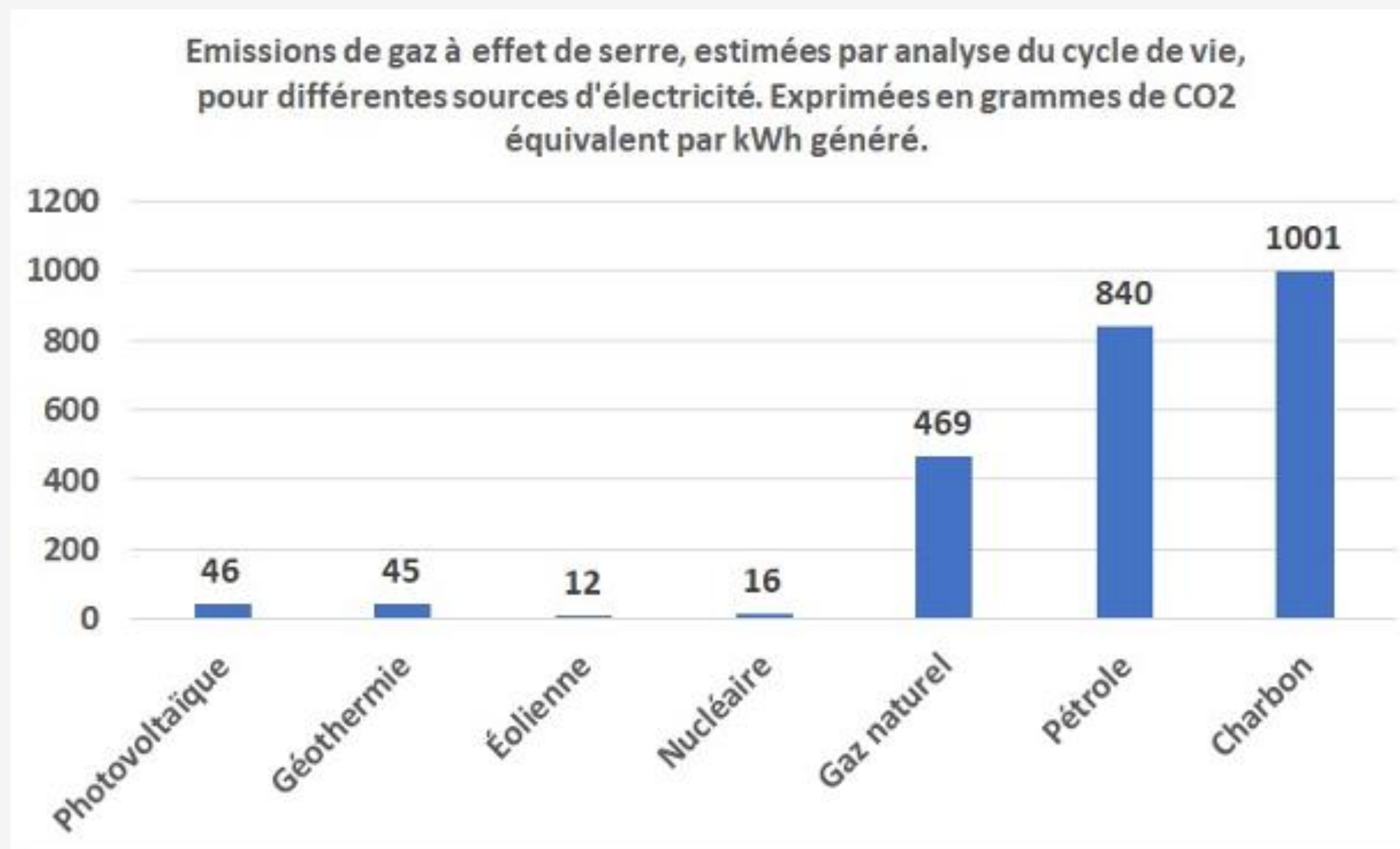
merci !

Mairie de Montmorillon



Zones d'Accélération des Energies
Renouvelables

Annexes

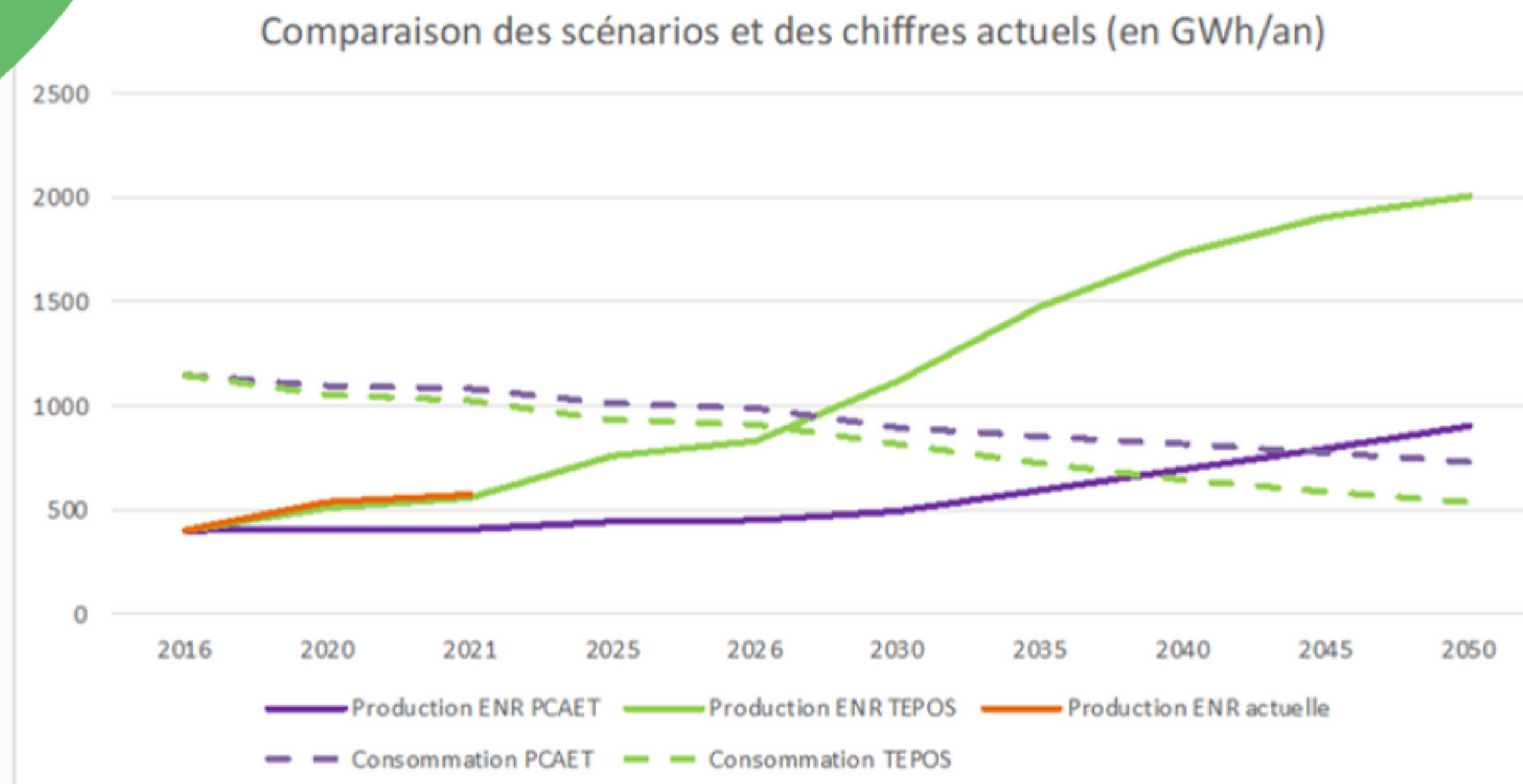


Source : ADEME,
INCER-ACV 2021

Zones d'Accélération des Energies
Renouvelables

Annexes

Quelques
repères sur la
CCVG



Source : CCVG 2023